



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

Portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département d'Indre-et-Loire Routes départementales et voies communales ville de Tours

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article L.571-10 du code de l'environnement relatif au recensement et classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ;

Vu les articles R.571-32 à R.571-43 du code de l'environnement relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres ;

Vu les articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3 du code de la construction et de l'habitation relatifs à l'isolement acoustique des logements contre le bruit des transports terrestres ;

Vu les articles R.111-1, R.111-3, R.151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme relatifs aux constructions et travaux faisant l'objet d'une autorisation de construire ;

Vu le décret N°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation.

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels et les bâtiments d'enseignement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2001 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la ville de Tours ;

Vu l'avis de la commune de Tours consultée conformément aux dispositions de l'article R.571-39 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2002 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la ville de Tours sont abrogées ;

Article 2 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit susvisés sont applicables aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres routières et communales sur le territoire de la commune de Tours mentionnées à l'article 3.

Si, sur un tronçon de l'infrastructure de transports terrestres, il existe une protection acoustique par couverture ou tunnel, il n'y a pas lieu de classer le tronçon considéré.

Article 3 : Le tableau joint en annexe donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu urbain traversé (rue en « U » ou tissu ouvert).

Une représentation cartographique dynamique de ce classement est disponible sur le site Internet des services de l'État d'Indre-et-Loire à l'adresse suivante :

<http://indre-et-loire.gouv.fr/classement-sonore>

Cette cartographie a un caractère illustratif et seul le texte du présent arrêté à une valeur réglementaire.

Les niveaux sonores ayant conduit à la détermination des catégories d'infrastructures ont été évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U ;
- à une distance de 10 mètres de l'infrastructure considérée pour les tissus ouverts. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre, afin d'être équivalents à un niveau en façade.

Cette distance est mesurée, pour les infrastructures routières à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque tronçon de voie classée. Sa largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-après comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Catégorie de l'infrastructure	Secteur affecté par le bruit de part et d'autre
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30 m
5	10 m

Article 4 : Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux articles R.111.23.1 à R.111.23.3 du code de la construction et de l'habitation et à l'article R.571.43 du code l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, de santé, de soins ou d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question.

Article 5 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire définis à l'article 4, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont :

Pour les infrastructures routières :

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB[A])	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB[A])
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État d'Indre-et-Loire et fera l'objet d'un affichage durant 1 mois minimum à la mairie de la commune de Tours conformément à l'article R.571-41 du code de l'environnement.

Article 7 : Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés devront figurer en annexe du PLU (plan local d'urbanisme) ou POS (plan d'occupation des sols) conformément à l'article R151-53 du code de l'urbanisme.

Une mise à jour de ce document sera effectuée le cas échéant conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

Article 8 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet d'Indre-et-Loire ou du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 ORLEANS CEDEX 1.

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire de la commune de Tours et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

Fait à Tours, le 26 janvier 2016

Le Préfet,

Louis LE FRANC

Annexe
Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.
Voies routières départementales et communales - Ville de Tours

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
D2 / Rue des Bordiers	Rue Delaroche	Avenue du Danemark	Ouvert	4	30
D2 / Route de Rouziers	2+000 / Avenue du Danemark	3+155	Ouvert	4	30
D2 / Route de Rouziers	3+155	5+740	Ouvert	3	100
D7 / Route de Savonnières	Avenue de Pont Cher	D7 / Limite de commune	Ouvert	4	30
D29 / Avenue Gustave Eiffel	1+000 / Avenue du Danemark	1+915	Ouvert	3	100
D37	12+420	13+680	Ouvert	2	250
D751 / Quai de Loire	Rue Marceau	Avenue Georges Pompidou	Ouvert	4	30
D801 / Avenue du Danemark	1+470 / Rue des Bordiers	3+360 / Avenue Gustave Eiffel	Ouvert	3	100
D801 / Av des Compagnons d'Emmaüs	3+360 / Avenue Gustave Eiffel	4+000 / Avenue André Maginot	Ouvert	3	100
D801 / Boulevard Abel Gance	4+000 / Avenue André Maginot	6+885 / Échangeur A10	Ouvert	2	250
D801 / Boulevard Abel Gance	6+885 / Échangeur A10	7+415 / D952	Ouvert	4	30
D910	28+220	Rue Christian Huygens	Ouvert	3	100
D952 / Quai P. Bert / Quai Marmoutier	D801 / Boulevard Abel Gance	Avenue de la Tranchée	Ouvert	4	30
Avenue André Maginot	Rue Christian Huygens	D801 / 29+000	Ouvert	4	30
Avenue André Maginot	D801/ Av. des C. d'Emmaüs	Avenue Gustave Eiffel	Ouvert	3	100
Avenue André Maginot	Avenue Gustave Eiffel	Rue Daniel Meyer	Ouvert	3	100
Avenue André Maginot	Rue Daniel Meyer	Rue de la Chevalerie	Ouvert	4	30
Avenue André Maginot	Rue de la Chevalerie	Rue de Beauverger	Ouvert	4	30
Avenue André Maginot	Rue de Beauverger	Avenue de la République	Rue en U	3	100
Avenue André Maginot	Avenue de la République	Place de la Tranchée	Rue en U	3	100
Avenue André Malraux	Avenue Georges Pompidou	Rue Mirabeau	Ouvert	3	100
Avenue André Malraux	Rue Mirabeau	Place Foire-le-Roi	Ouvert	3	100
Avenue André Malraux	Place Foire-le-Roi	Place Anatole France	Ouvert	3	100
Avenue André Malraux	Place Anatole France	Rue Nationale	Ouvert	3	100
Avenue de Bordeaux	Rue de la Bergeonnerie	Allée des Genêts	Ouvert	2	250
Avenue de Bordeaux	Allée des Genêts	Avenue de la République	Ouvert	2	250
Avenue de Grammont	Place Jean Jaurès	Rue Jourdan	Rue en U	3	100
Avenue de Grammont	Rue Jourdan	Place de la Liberté	Rue en U	2	250
Avenue de Grammont	Place de la Liberté	Carrefour de Verdun	Rue en U	3	100
Avenue de Grammont	Carrefour de Verdun	Avenue de l'Alouette	Ouvert	3	100
Avenue de l'Alouette	Carrefour de l'Alouette	Rue de la Bergeonnerie	Ouvert	3	100
Avenue de l'Europe	Rue Delaroche	Rue François Coppée	Rue en U	3	100
Avenue de l'Europe	Rue François Coppée	Avenue Gustave Eiffel	Ouvert	4	30
Avenue de la République	Avenue de la Branchoire	Avenue de Bordeaux	Ouvert	3	100
Avenue de la Tranchée	Rue Ernest Huard	50 m avant Station Tranchée	Rue en U	3	100
Avenue de la Tranchée	50 m avant Station Tranchée	Avenue André Maginot	Rue en U	3	100
Avenue de la Tranchée	Pont Wilson	50 m après Station Choiseul	Rue en U	3	100
Avenue de la Tranchée	50 m après Station Choiseul	50 m avant Station Mi-Cote	Rue en U	3	100
Avenue de la Tranchée	50 m avant Station Mi-Cote	50 m après Station Mi-Cote	Rue en U	3	100
Avenue de la Tranchée	50 m après Station Mi-Cote	Rue Ernest Huard	Rue en U	3	100
Avenue de Montjoyeux	Route de Saint-Avertin	Avenue de Sévigné	Ouvert	4	30
Avenue de Pont Cher	Rue du Pont aux Oies	D7 / Route de Savonnières	Ouvert	3	100
Avenue de Pont Cher	D7 - Route de Savonnières	Avenue Marcel Dassault	Ouvert	3	100
Avenue de Pont Cher	Avenue Marcel Dassault	Rue des Martyrs	Ouvert	4	30
Avenue du Général de Gaulle	Avenue Grammont	Rue Jules Guesde	Rue en U	2	250
Avenue du Général Niessel	Avenue Stendhal	Carrefour du Lac	Ouvert	4	30
Avenue du Général Niessel	Carrefour du Lac	Rue de l'Auberdière	Ouvert	4	30
Avenue du Mans	Place de la Tranchée	Rue de Portillon	Rue en U	2	250
Avenue Georges Pompidou	Carrefour des Français libres	Échangeur A10	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Échangeur A10	Impasse de la Tonnelé	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Impasse de la Tonnelé	Rpt avenue Georges Pompidou	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	RP Av G. Pompidou / Av J Duclos	Bretelle accès avenue J. Duclos	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Bretelle accès avenue J. Duclos	Élarg. de la voie 1x2 / 2x2	Ouvert	3	100
Avenue Georges Pompidou	Élargissement de la voie 1x2 / 2x2	Avenue Stendhal	Ouvert	3	100
Avenue Gustave Eiffel	Avenue du Danemark	Avenue de l'Europe	Ouvert	4	30
Avenue Gustave Eiffel	Avenue de l'Europe	Avenue André Maginot	Ouvert	4	30
Avenue Jacques Duclos	Avenue Georges Pompidou	Rue de Rochepinard	Ouvert	3	100
Avenue Jacques Duclos / D140	Rue de Rochepinard	1+000 / D140	Ouvert	3	100
Avenue James Watt	Avenue Marcel Dassault	Avenue Édouard Michelin	Ouvert	4	30
Avenue Jean Bonnin	Avenue Georges Pompidou	Rue Hoche	Ouvert	4	30
Avenue Marcel Dassault	Rue de l'Auberdière	Route des deux Lions	Ouvert	4	30
Avenue Marcel Dassault	Route des deux Lions	Avenue de Pont Cher	Ouvert	4	30
Avenue Mozart	Avenue Stendhal	Route de Saint-Avertin	Ouvert	4	30
Avenue Proudhon	Quai du port Bretagne	Rue du Commandant Bourgoin	Ouvert	3	100
Avenue Proudhon	Rue du Commandant Bourgoin	Rue du Lieutenant Roze	Ouvert	3	100
Avenue Stendhal	Limite commune Saint-Avertin	Avenue de Milan	Ouvert	4	30
Avenue Stendhal	Avenue de Milan	Avenue du Général Niessel	Ouvert	4	30
Boulevard Béranger	Place Saint Éloi	Place Jean Jaurès	Rue en U	3	100
Boulevard Charles de Gaulle	Rue de Portillon	Rue du Dr Émile Roux	Ouvert	4	30
Boulevard de Lattre de Tassigny	Rue Galpin-Thiou	Rue du Hallebardier	Ouvert	4	30
Boulevard de Lattre de Tassigny	Rue du Hallebardier	Avenue du Général de Gaulle	Ouvert	4	30
Boulevard du Maréchal Juin	Carrefour de la Marne	Rue du Pont Volant	Ouvert	3	100
Boulevard du Maréchal Juin	Rue du Pont Volant	Restaurant IUT de Tours	Ouvert	3	100
Boulevard du Maréchal Juin	Restaurant IUT de Tours	Rampe d'accès quai Paul Bert	Ouvert	3	100

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe
Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.
Voies routières départementales et communales - Ville de Tours

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
Boulevard Heurteloup	Rue Nationale	Avenue Georges Pompidou	Rue en U	3	100
Boulevard Jean Monnet	Boulevard Tonnellé	Boulevard LouisXI	Ouvert	3	100
Boulevard Jean Royer	Rue Giraudeau	Place de la Liberté	Rue en U	2	250
Boulevard Louis XI	D37	Pont Saint-Sauveur	Ouvert	3	100
Boulevard Richard Wagner	Avenue de Grammont	Avenue Georges Pompidou	Ouvert	3	100
Boulevard Tonnellé	Rue Lamartine	Rue d'Entraigues	Ouvert	4	30
Boulevard Tonnellé	Rue d'Entraigues	Rue François Richet	Rue en U	2	250
Boulevard Tonnellé	Rue François Richet	Boulevard Jean Monnet	Ouvert	4	30
Boulevard Winston Churchill	Pont Saint-Sauveur	Avenue de Grammont	Ouvert	3	100
Carrefour de la Marne	Avenue Gustave Eiffel	Avenue André Maginot	Rue en U	3	100
Place Anatole France	Rue Nationale	Rue de Constantine	Ouvert	3	100
Place de la Liberté	Avenue de Grammont	Avenue de Grammont	Ouvert	4	30
Places des Halles/ Carraire des Halles	Places des Halles	Place Gaston Paithou	Rue en U	2	250
Pont Mirabeau	Rampe d'accès quai Paul Bert	Avenue André Malraux	Ouvert	3	100
Pont Napoléon	Quai de Portillon	Rue des Tanneurs	Ouvert	3	100
Pont Saint-Sauveur	Boulevard Louis XI	Rue du Pont aux Oies	Ouvert	3	100
Quai de Marmoutier	29+900	Boulevard Abel Gance	Ouvert	4	30
Quai de Portillon	Avenue de la Tranchée	Rue Henri Lebrun	Ouvert	3	100
Quai de Portillon	Rue Henri Lebrun	Pont Napoléon	Ouvert	4	30
Quai de Portillon / Quai de la Loire	Pont Napoléon	Passage des 100 marches	Ouvert	4	30
Quai de St-Cyr / Quai de la Loire	Passage des 100 marches	Rue Bretonneau	Ouvert	4	30
Rond point avenue de l'Alouette	Route de Saint-Avertin	Carrefour de l'Alouette	Ouvert	3	100
Route de Saint-Avertin	Avenue de l'Alouette	Carrefour de l'Alouette	Ouvert	3	100
Route de Saint-Avertin	Carrefour de l'Alouette	Échangeur A10	Ouvert	3	100
Rue André Jolivet	Rue Édouard Vaillant	Rue Plantin	Rue en U	2	250
Rue Auguste Chevallier	Rue Fromentel	Boulevard LouisXI	Ouvert	3	100
Rue Blaise Pascal	Rue du 4 septembre 1870	Rue Parmentier	Ouvert	4	30
Rue Blaise Pascal	Rue Parmentier	Rue Galpin-Thiou	Ouvert	4	30
Rue Christian Huygens	Avenue Gustave Eiffel	Avenue André Maginot	Ouvert	4	30
Rue Constantine	Rue des Tanneurs	Rue du Commerce	Ouvert	4	30
Rue Daniel Meyer	Rue des Bordiers	Avenue André Maginot	Ouvert	3	100
Rue Daniel Meyer	Avenue André Maginot	Boulevard du Maréchal Juin	Ouvert	3	100
Rue de Boisdenier	Rue Giraudeau	Rue Lakanal	Rue en U	3	100
Rue de Boisdenier	Rue Lakanal	Rue des Prébendes	Ouvert	4	30
Rue de Clocheville	Rue Nationale	Rue Marceau	Rue en U	2	250
Rue de l'Aubertièrre	Avenue du Général Niessel	Avenue Marcel Dassault	Ouvert	4	30
Rue de la Bergeonnerie	Avenue Marcel Dassault	Rue de la Bejauderie	Ouvert	4	30
Rue de la Bergeonnerie	Rue de la Bejauderie	Avenue de Bordeaux	Ouvert	4	30
Rue de la Chevalerie	Rue Pinguet Guindon	Avenue André Maginot	Ouvert	4	30
Rue de la Fuye	Boulevard Heurteloup	Rue Édouard Vaillant	Rue en U	3	100
Rue de la Scellerie	Rue Voltaire	Rue Nationale	Rue en U	3	100
Rue de la Scellerie / Place F. Sicard	Rue Lavoisier	Rue Voltaire	Rue en U	2	250
Rue de la Victoire	Rue des Tanneurs	Places des Halles	Rue en U	2	250
Rue de Parçay	2+900	4+440	Ouvert	4	30
Rue Delaroche	Avenue de l'Europe	Rue de la Chevalerie	Ouvert	4	30
Rue Delaroche	Rue des Bordiers	Rue Caulaincourt	Ouvert	4	30
Rue Delaroche	Rue Caulaincourt	Rond point de Mülheim	Ouvert	4	30
Rue des Ateliers	Avenue Georges Pompidou	Rue Pasteur	Ouvert	4	30
Rue des Bordiers	Rue Daniel Mayer	Rue Delaroche	Ouvert	4	30
Rue des Douets	Avenue de l'Europe	Rue de Suède	Ouvert	4	30
Rue des Prébendes	Rue Roger Salengro	Rue de Boisdenier	Ouvert	4	30
Rue des Tanneurs	Rue de Constantine	Rue Paul Louis Courier	Ouvert	3	100
Rue des Tanneurs	Rue Paul Louis Courier	Rue de la Victoire	Rue en U	2	250
Rue des Tanneurs	Rue de la Victoire	Quai du Port Bretagne	Ouvert	3	100
Rue du Colombier	Boulevard du Maréchal Juin	Rue Védrières	Ouvert	4	30
Rue du Commandant Bourgoin	Boulevard Preuilly	Avenue Proudhon	Ouvert	4	30
Rue du Commerce	Rue Nationale	Rue Marceau	Rue en U	3	100
Rue du Docteur Chaumier	Avenue Proudhon	Rue Lamartine	Ouvert	4	30
Rue Édouard Vaillant	Boulevard Heurteloup	Rue Marcel Tribut	Ouvert	4	30
Rue Édouard Vaillant	Rue Marcel Tribut	Rue Jean-Bernard Jacquemin	Rue en U	3	100
Rue Édouard Vaillant	Rue Jean-Bernard Jacquemin	Rond point de la Rotonde	Ouvert	4	30
Rue Édouard Vaillant	Rue Jules Guesde	Boulevard Richard Wagner	Ouvert	4	30
Rue Émile Zola / Place F. Sicard	Rue Nationale	Rue Jules Simon	Rue en U	2	250
Rue Febvotte	Rue Auguste Chevallier	Place de la Liberté	Rue en U	3	100
Rue Fromentel	Rue Auguste Chevallier	Rue Giraudeau	Rue en U	2	250
Rue Galpin-Thiou	Avenue Grammont	Rue Blaise Pascal	Rue en U	3	100
Rue Giraudeau	Rue Fromentel	Rue d'Entraigues	Rue en U	2	250
Rue Giraudeau	Rue d'Entraigues	Boulevard Béranger	Rue en U	2	250
Rue Gutemberg	Rue Mirabeau	Boulevard Heurteloup	Rue en U	3	100
Rue Jemmapes	Rue du Maine	Rue de la Chevalerie	Ouvert	4	30
Rue Lavoisier / Rue Jules Simon	Avenue André Malraux	Boulevard Heurteloup	Rue en U	3	100
Rue Léon Boyer	Rue François Arago	Place Nicolas Frumeaud	Ouvert	4	30
Rue Léon Boyer	Boulevard Béranger	Place Nicolas Frumeaud	Ouvert	4	30
Rue Léon Boyer	Place Nicolas Frumeaud	Boulevard Preuilly	Rue en U	3	100
Rue Marceau	Rue des Halles	Boulevard Béranger	Rue en U	2	250
Rue Marceau	Rue du Commerce	Rue des Halles	Rue en U	2	250

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Annexe

Liste des tronçons mentionnés à l'article 3 de l'arrêté.

Voies routières départementales et communales - Ville de Tours

Nom de rue	Délimitation des tronçons		Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (2)
	PR(1) débutant	PR finissant			
Rue Mirabeau	Avenue André Malraux	Boulevard Heurteloup	Rue en U	2	250
Rue Pierre et Marie Curie	Avenue Gustave Eiffel	Avenue André Maginot	Ouvert	4	30
Rue Roger Salengro	Rue des Prébendes	Rue Sébastopol	Ouvert	4	30
Rue Sébastopol	Rue Roger Salengro	Boulevard Béranger	Rue en U	2	250
Rue Védrines	Rue du Colombier	Rue Georges Méliès	Ouvert	4	30
Rue Voltaire	Avenue André Malraux	Rue de la Scellerie	Rue en U	2	250

(1) PR : Point routier. (2) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond, à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.